



DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES
ET À L'ÉGALITÉ DES CHANCES
ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

*Mission d'information sur les
menstruations*

Questionnaire - audition du 17 septembre 2019 de 18h15 à 19h00
Palais Bourbon, 126, rue de l'Université 75007, 2^{ème} étage, salle 6549
Collectif Georgette Sand

1. Pouvez-vous nous présenter votre collectif : les motivations qui ont présidé à sa création, ses objectifs et ses actions ?

Le collectif Georgette Sand s'est créé suite au constat que les femmes dans l'espace public n'étaient pas prises en compte comme l'étaient les hommes. Georgette Sand s'attache donc à valoriser la place et la visibilité des femmes dans l'espace public et ainsi donner un accès plus large aux femmes à cet espace qui est aussi le leur.

Car faut-il s'appeler George pour être prise au sérieux ?

Dans ce cadre, le collectif a travaillé sur les questions liées aux menstruations, dans ses aspects culturels mais également économiques. Le collectif a lancé le débat sur la précarité menstruelle avec sa campagne sur les taux de TVA en 2015, rapidement surnommée "taxe tampon" et qui a mené à la modification de la loi de finances 2016.

Son action à l'époque a été particulièrement reconnue, puisque Georgette Sand avait mobilisé l'ensemble du réseau féministe et social. Et réussi la prouesse de proposer l'amendement le plus demandé de la mandature par les associations, particuliers et structures sanitaires, qui ont flanché au Sénat, puis à l'Assemblée, face au déferlement unanime sur cette question.

Cependant, la demande a connu des limites puisque l'État n'a pas poursuivi son engagement, en demandant par exemple les prix avant/après dans les différentes enseignes, ou en encadrant les marges. Georgette Sand, forte de ses capacités limitées, a réussi à l'époque à discerner que de nombreuses enseignes n'ont pas joué le jeu, ont augmenté leurs marges tandis que les fabricants ont continué à engranger leurs profits tout en refusant une de nos autres demandes : communiquer la liste des composants des tampons et serviettes. Leur refus en ce sens fut ferme et définitif, avec un argument pour le moins spécieux : "il n'y a pas la place sur les boîtes"...

Georgette Sand continue ses actions sur le sujet : sensibilisation aux questions liées à la menstruation (tabou autour des règles, fonctionnement de l'appareil génital féminin, dépistage des maladies de femmes) et conseil auprès d'organisations, de collectivités locales, de partis politiques, d'associations. Georgette Sand anime de nombreuses conférences, intervient régulièrement dans les médias sur la question et anime des stands lors de divers événements "grand public" comme cet été, lors du festival des Vieilles Charrues à Carhaix, Bretagne.

Georgette Sand a également travaillé sur la gratuité des protections périodiques avec la Sénatrice Patricia SCHILLINGER et vous remercie de l'opportunité que vous nous donnez de nous exprimer sur le sujet.

2. Abordez-vous régulièrement le sujet des menstruations et des problématiques qui y sont liées dans vos communications ? Si oui, abordez-vous ces sujets différemment

selon le public visé et notamment selon l'âge des personnes auxquelles vous vous adressez ?

Georgette Sand se mobilise régulièrement sur le sujet des menstruations et de leurs problématiques.

Le sujet est abordé lors de nos interventions scolaires. Lors de nos présentations, nous nous attachons à présenter la réalité avec les mots réels car nous pensons que rien ne doit être tabou ou honteux dans la question des cycles. Les tabous augmentent le risque d'acceptation de situations inacceptables (précarité menstruelle).

Georgette Sand s'adresse cependant à tous les âges car ce n'est pas parce qu'on a 40 ans qu'on connaît bien son corps.

Nous nous adressons aux personnes réglées ou non, avec des syndromes pré-menstruels ou non, quelque soit le type de protection utilisé, avec ou sans maladies féminines (endométriose, etc). Et bien sûr, s'il s'agit d'un homme, d'une femme ou d'une personne non-binaire, transgenre, etc.

3. Pensez-vous qu'il existe un déficit d'information dans ce domaine, ainsi que la persistance de tabous ? Si tel est le cas, quelles actions estimez-vous devoir être entreprises par les pouvoirs publics, notamment l'éducation nationale, pour améliorer cette information des femmes mais aussi des hommes ?

Lors d'un entretien avec les conseillers fiscaux à Bercy en 2015, alors que nous demandions l'abaissement des taxes sur les protections hygiéniques, un conseiller confondait les lingettes et les serviettes, un autre arguait du fait que "nous n'étions pas des bébés" et que pour nos menstruations nous n'avions "qu'à nous retenir".

>> L'éducation sur le fonctionnement des organes féminins devrait être enseignée dans les écoles.

Actuellement le cycle des règles est abordé dans le cadre des cours de SVT, mais rien, sur l'utilisation des protections périodiques (les tampax ne font pas perdre la virginité, la nécessité de stériliser les cup, aller à la piscine avec ses règles, etc.).

Parallèlement, l'endométriose ou les pertes blanches ne sont pas traitées, alors que pour les adolescents, les érections nocturnes sont expliquées. Enfin sachant qu'actuellement des jeunes filles ont l'apparition de leurs premières règles en fin de primaire, le sujet devrait être abordé, par exemple par l'infirmière puisqu'il y a déjà en primaire une information sur les répercussions de se brosser les dents.

>> Il faut une éducation dès le primaire, des enseignants, à l'infirmier, et des protections en libre distribution, et des poubelles dans les toilettes

Les perturbateurs endocriniens ainsi qu'une modification de l'alimentation (et une alimentation régulière) des filles ont eu pour conséquence que l'âge des premières règles a baissé.

Aujourd'hui, il n'est plus rare de voir des filles réglées dès le primaire, et cela pose différents problèmes :

- sur le tabou des règles, intégré dès l'enfance et qui empêche les filles d'en parler,
- sur la question de l'accompagnement en famille de la question : pouvoir en parler
- sur la question de l'accompagnement scolaire (bien expliquer qu'il n'y a rien de honteux à avoir ses règles, chose compliquée encore de nos jours puisque de nombreux témoignages montrent des filles giflées lorsqu'elles l'annoncent, ou des adolescentes qui n'ont pas le droit de faire le ramadan car elles sont impures : un climat où la culpabilisation de celle qui n'est pas "disposée", et donc praticable sexuellement, n'en fait pas une personne de bonne compagnie et rend la gestion des règles encore plus douloureuse
- sur l'absence de gestion de la douleur : toutes les filles n'ont pas mal durant leurs règles, un tiers seulement s'en plaindrait. Cependant ce n'est pas normal (cf. études ostéopathiques du corps féminin) : s'il y a un dysfonctionnement, le personnel soignant ou médical, en infirmerie scolaire ou en médecine courante, doit préconiser des examens complémentaires, voire des IRM en cas de plaintes à répétition. Aujourd'hui, il est très difficile d'obtenir des échographies pelviennes ou un IRM car les praticiens disent très facilement "c'est normal d'avoir mal".

Georgette Sand demande :

- *une formation adaptée des personnels éducatifs en liaison avec des élèves,*
- *des formations en milieu scolaire pour l'ensemble des élèves, la mise en place de sessions sur le corps à destination des filles (et une reproduction totale du sexe féminin dans les manuels scolaires)*
- *un plan étatique visant à modifier les pratiques médicales et la formation des médecins et soignants en écoles de médecine*

4. Selon votre expertise et les éventuels retours des personnes avec lesquelles vous échangez, quelles seraient les attentes des femmes et des jeunes femmes sur ce sujet ? Est-ce plutôt l'information, la transparence sur la composition des produits, la gratuité, la liberté de choix de son moyen de protection menstruelle ou autre ?

À l'initiative de lycéennes, dans certains lycées, il y a eu la volonté de mettre en place dans les toilettes filles des distributeurs de protections hygiéniques. Il est intéressant de noter que dans de nombreuses écoles, les distributeurs de barres chocolatées et de sodas sucrés sont en place à des prix très attractifs. Les fabricants de la grande distribution ont refusé de communiquer la composition de leurs produits malgré nos demandes depuis 2016.

En conséquence la publication exhaustive des contenus des protections périodiques et l'interdiction sur le marché européen de protection contenant des toxines et pesticides.

La composition EXACTE et vérifiée par la DGCCRF est nécessaire. Il s'agit de produit d'usage internes pour certains à ce titre l'état doit surveiller les compositions.

L'état doit contrôler les prix pour s'assurer qu'ils restent abordables.

Il est très pertinent d'imaginer des remboursements par la sécurité sociale à hauteur d'une somme évaluée.

Suite à notre rencontre voici les éléments concernant les normes que nous avons évoquées :

1. Les produits à contacts alimentaires

Nous parlons là de produits qui entrent en contact plus ou moins prolongés avec la bouche ; Il s'agit donc de contacts moins intensifs que ne le seraient des contacts avec une protection périodique en usage interne ou même en usage à temps « longs » (types serviettes)

La fiche de la DGCCRF disponible en cliquant sur le lien ci-dessous est pertinente pour comprendre la mise en place de la réglementation en terme de qualité des matières utilisées dans le domaine alimentaire :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgccrf/securite/produits_alimentaires/materiaux_contact/doc_pdf/fiche-relative-reglementation-materiaux-contact-denrees-alimentaires.pdf

Les points suivants sont particulièrement pertinents :

==> Les matériaux et objets soumis aux dispositions du règlement

==> Les exigences générales (communes à l'ensemble des matériaux) et les tests de vérification associés (à caractère obligatoire)

==> Les règlements spécifiques à chaque matière (reprenant à la fois les règlements européens et français)

==> Les obligations de conformité

==> Les obligations d'étiquetage

La production est elle aussi encadrée :

==> Les bonnes pratiques de fabrication des matériaux de contact alimentaire sont très précisément définies par la loi (traçabilité, fabrication, stockage, tests, contrôles qualité)

Le règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006

Finalement, des **sanctions** en cas de possession ou de mise sur le marché de produits non conformes à la réglementation sont également prévues.

2. Les dispositifs médicaux

Nous parlons ici de l'ensemble des produits qui sont utilisés lors de la détection ou le suivi d'une pathologie ou d'une blessure (compresses, thermomètres, pèse personne...).

2 catégories sont particulièrement intéressantes :

==> La classe I dont font partie les gants d'examen.

==> La classe IIa dont font partie les compresses.

Les produits de ce type sont encadrés par une directive européenne :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:01993L0042-20071011&from=FR> et l'application de cette directive est prévue dans la norme ISO : <https://www.iso.org/obp/ui/fr/#iso:std:iso:13485:ed-3:v1:fr>

Cette directive définit que les dispositifs médicaux doivent être régulés à plusieurs niveaux :

- Les conditions de fabrication
- Les tests à effectuer
- L'étiquetage lié à ce type de produits
- Les règles liées à la mise sur le marché
- La procédure en cas d'effets non souhaités (type « choc toxique » pour le cas des protections périodiques)
- La procédure de retraitement des produits après usages
- Les préservatifs sont aujourd'hui considérés comme des dispositifs médicaux et répondent donc aux normes liés à ce type de produits

5. Quel bilan tirez-vous de la baisse de la TVA sur les produits de protections périodiques, à laquelle vous avez apporté une contribution significative ? Le prix de ces produits a-t-il baissé et si oui dans quelles proportions ? Les marges des distributeurs ne sont pas contrôlées, de même que celles des revendeurs en lieux clos et lieux privatifs de liberté, voir notre dossier sur la situation en établissement pénitentiaire. Quid des femmes en centre de rétention où il est difficile d'obtenir des informations et des femmes SDF. Enfin la TVA sur la contraception est toujours trop variable : par exemple les stérilets en cuivre sont à 20 % alors que les préservatifs à 2%.

Sur l'ensemble de l'année 2016, Georgette Sand a mené des opérations tests sur l'ensemble du territoire français. Les distributeurs qui ne répercutaient pas la baisse de la TVA sur leurs prix étaient l'objet de signalement sur des formulaires développés par Georgette Sand. Ces manquements étaient signalés à l'échelle locale, mais si l'enseigne était signalée plusieurs fois alors Georgette Sand contactait directement l'enseigne pour un rendez-vous de sensibilisation, ou en l'absence d'écoute, une dénonciation officielle sur les réseaux sociaux.

Tendance : les marges des grands magasins ont été visibles sur les tampons et serviettes de la grande distribution dont les produits étaient inchangés. Finalement le prix a visiblement baissé (mais avec moins de produits vendus par boîte).

Sur les marges des produits en ligne, il s'agit souvent d'initiatives militantes (serviettes lavables, culottes, coupe) dont la mise en place a été immédiate et reçue avec enthousiasme.

Dans les petites enseignes : pas ou peu suivi, les prix demeurant parfois inchangés des mois après signalement.

Très mauvais pointage dans les pharmacies dont certaines pratiquent des prix allant jusqu'à 10 euros la boîte de tampons et certains sites internet fournissant des produits basiques (tampax).

➤ Georgette Sand demande une surveillance des marges des distributeurs et diffuseurs par l'Etat.

➤ Georgette Sand préconise un index des prix fonction du coût de production (voir également la question des matériaux utilisés) menant à un prix unique des protections menstruelles à l'échelle européenne

➤ Georgette Sand préconise **une taxe rouge, qui financerait la recherche européenne sur les maladies de femmes, prélevé sur tous les produits menstruels**. Dans la mesure où le tabou lié aux règles implique méconnaissance du corps, précarité économique mais aussi insuffisance de la recherche sur les maladies de femmes, notamment endométriose et syndrome des ovaires polykystiques, Georgette Sand préconise une dotation spécifique. En effet, il est anormal qu'en

France par exemple, il y ait autant de malades du diabète que de l'endométriose, mais pas ou si peu de recherche sur cette maladie qui existait depuis l'Antiquité.

6. Avez-vous identifié les publics les plus concernés par la précarité menstruelle ? Que préconisez-vous pour y remédier ?

PUBLICS VISÉS :

Les jeunes filles (premières règles dès le primaire) : éducation perso infirmier avec mise à dispo tampon & serviette + poubelles dans les WC ; éduc à la connaissance du corps ; ateliers en non mixité sur ces questions-là ; mais éduquer aussi les garçons.

Les personnes avec un accès difficile aux sanitaires : SDF, professions non tertiaires (agricoles, chantiers...), en perte d'autonomie (lieu privatif de liberté : prison, centre de rétention administrative, hôpitaux et hôpitaux psy) : accompagnement sanitaire, poubelles, bons produits.

NOS PRÉCONISATIONS :

- une plus grande qualité des produits et un blocage des commandes publiques auprès des distributeurs qui refusent de communiquer la composition de leurs produits.
- la diversité des produits proposés. Ne jamais imposer un mode de protection par rapport à un autre (ex : cup dite la plus écologique mais sans accès à un lavabo, c'est impossible).
- la garantie de protections sans pesticides, sans glyphosates... les populations les plus pauvres ont moins les moyens, le risque que les protections soient changées moins souvent est une réalité. Les serviettes sont aujourd'hui sous le règlement du papier. De fait, l'aspect sanitaire n'est pas pris en compte, il n'y a pas de norme de sécurité et la réglementation au niveau européen qui empêche tout produit nocif à la santé (pesticide)
- la mise en place d'un prix unique au niveau européen des protections menstruelles, qui évite des marges absolument scandaleuses (éviter les ailettes en perle de nacre du Japon ou tout simplement les enseignes tenues par des hommes qui ne voient pas le problème et cachent leurs produits parce qu'on les leur vole, mais qui les proposent à 10 euros la boîte...)
- La plupart des maladies ne sont pas diagnostiquées, l'endométriose est détectée en moyenne en 7 ans et de nombreux médecins refusent les examens pour les détecter, en argumentant que c'est normal d'avoir ses règles (scoop, c'est faux) : éduquer les médecins, rappels au Conseil de l'Ordre, message aux facultés de médecine et formation à l'écoute de la douleur des patientes
- Création d'une taxe collectée au niveau européen qui pourrait financer un fond européen sur les maladies de femmes

7. Concernant la gratuité des protections hygiéniques, une étude a été confiée à la demande du Gouvernement à la sénatrice Patricia Schillinger sur la possibilité de mise en place d'un dispositif de gratuité des protections hygiéniques dans plusieurs « lieux collectifs » afin de lutter contre la précarité menstruelle. Pensez-vous que la gratuité des protections menstruelles devrait être généralisée pour toutes les femmes (par exemple par un système de remboursement) ou considérez-vous que la gratuité doit être réservée aux femmes et jeunes filles qui n'ont pas les moyens de s'offrir ces produits ?

Le remboursement est une bonne piste, mais pas la meilleure, car elle exclut les personnes non affiliées et ne garantit pas le comportement vertueux des fabricants. Il serait nécessaire d'y ajouter un système de gratuité pour les personnes ne pouvant bénéficier du remboursement (service de récupération à la demande auprès des services en contact avec les publics isolés) complexe.

Un système de remboursement exclura les femmes SDF. Certains pays sont allés plus loin avec une absence totale de taxe sur les fournitures périodiques, comme l'Australie, le Canada, l'Inde, le Kenya et le Nigeria. À noter qu'en août 2018, l'Ecosse a innové en mettant à disposition de ses étudiantes, des serviettes hygiéniques.

Par ailleurs, les femmes SDF pouvaient s'acheter des produits avec les tickets restaurants, qui ont été bloqués sur les questions d'hygiène. encore une complication dont elles se passeraient bien.

8. Si l'objectif principal est d'aider les femmes et filles en difficultés, où pensez-vous qu'il soit le plus utile d'installer des distributeurs gratuits de protections menstruelles ? Concernant ces distributeurs, quelle diversité de produits doit selon vous être proposée ?

Dans les lieux publics, scolaires ou pas.

À noter, un manque d'accès assez fréquent à des toilettes, à des lavabos pour toute autre protection que les serviettes

Reste que des distributeurs de serviettes et de tampons BIO et compostables seraient une bonne chose a minima

9. Concernant les menstruations et les problématiques qui y sont liées, y-a-t-il d'autres points que vous souhaiteriez mettre en avant ?

Georgette Sand souhaite faire bénéficier au gouvernement de son expérience sur la question en lui rappelant plusieurs fondamentaux :

- La diversité des profils touchés par la précarité menstruelle,
- L'impossibilité à effectuer des effets d'annonce sans contrôle des opérateurs
- La nécessité de faire appel aux expertises de la société civile et pas uniquement aux fabricants
- La nécessité de pousser le sujet à l'échelle européenne et internationale
- La visibilisation des règles comme un phénomène normal et synonyme de bonne santé.

Et bien sûr, il faut rendre à Cléopâtre ce qui appartient à Cléopâtre, aussi, merci de bien citer les organisations et associations mobilisées sur le sujet depuis plusieurs années lorsque l'enquête sera communiquée officiellement.

Georgettement,

Barbaras Ates, Ophélie Latil, Marguerite Nebelsztein, Marie-Paule Noël, Charlotte Renault